Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260706-DP_2026_36-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-36

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté notamment la compétence relative aux « actions de promotion, de recherche de partenaires et d'aides en faveur du développement des activités sportives » ;

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Président la possibilité de procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes ;

Considérant que le projet d'acquisition de fauteuils roulants destinés à être mis à disposition des associations du territoire pour la pratique du parasport s'inscrit dans le cadre des dispositifs de financement de l'Agence nationale du sport au titre des équipements sportifs dédiés au développement de la pratique parasportive pour l'année 2026 ;

Considérant que l'inclusion des personnes en situation de handicap par le sport constitue un enjeu majeur de cohésion sociale, en cohérence avec les politiques publiques en faveur de l'égalité d'accès, de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Considérant que le développement de l'accessibilité à la pratique sportive constitue un axe structurant de l'action de Bretagne Porte de Loire Communauté en direction du tissu associatif ;

DECIDE

Article 1 :
D'approuver le projet d'acquisition de fauteuils roulants destinés à être mis à disposition des associations pour le développement de la pratique parasportive sur le territoire.

Article 2 :
D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	**HT**
Acquisition des fauteuils roulants	13 670 €
TOTAL	**13 670 €**

Ressources prévisionnelles	**HT**
Agence nationale du sport	10 936 €
BPLC (auto-financement)	2 734 €
TOTAL	**13 670 €**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260706-DP_2026_36-DE

Article 3 :
De solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du sport pour la réalisation de ce projet, conformément au plan de financement ci-dessus.

A Bain-de-Bretagne, le 06/07/2026

Vincent Minier
Président de Bretagne porte de Loire Communauté

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2, allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE